PROMESSE

École Charles Perrault

4 rue Parmentier

59370 MONS-EN-BARŒUL

DOSSIER ANNUEL D'INSCRIPTION 2015-2016
MODE D'EMPLOI

Le dossier annuel d'inscription comprend :

1. **LE FORMULAIRE D'ADHESION et D'INSCRIPTION**

Le **FORMULAIRE D'ADHESION et D'INSCRIPTION** doit être entièrement complété et signé.

Il permet :

- d'identifier les enfants,
- de connaître les renseignements utiles concernant les représentants légaux,
- de préciser les différentes autres personnes autorisées à reprendre l'enfant,
- de donner différentes autorisations à l'association
- et enfin d'attester que les parents adhèrent à l'association et aux règles de fonctionnement de celle-ci.

2. **LA FICHE SANITAIRE DE LIAISON**

La **FICHE SANITAIRE DE LIAISON** (Cerfa 10008*02) est un document obligatoire et doit être intégralement renseignée, datée et signée.

Il faut remplir une **FICHE SANITAIRE DE LIAISON** par enfant.

3. **L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL**

L'ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL est disponible sur le site internet de la CAF. Si cette attestation ne pouvait être fournie, une copie du dernier avis d'imposition sera remise et le quotient familial calculé selon la formule suivante : revenu fiscal de référence divisé par 12 divisé par le nombre de parts.

4. **2 CHÈQUES**

Le premier est relatif à l'adhésion à l'Association PROMESSE : son montant est variable selon le nombre d'enfants inscrits.

Le second représente une caution (montant fixe quel que soit le nombre d'enfants inscrits) qui ne sera débité que si les parents n'assurent pas les 2 soirées de « permanence » (visant à aider les animateurs) pendant l'année scolaire et avant les vacances de Pâques.

D’un point de vue pratique, rendez vous sur le site Web de Promesse à la page ci-après pour y télécharger le dossier d’inscription complet : http://www.associationpromesse.fr/formulaires/index.html

Puis :

1. Enregistrez le formulaire d’inscription sur votre ordinateur,
2. Imprimez et remplissez ensuite le formulaire, collez les photos des enfants et signez-le,
3. Imprimez la fiche sanitaire Jeunesse et Sport et remplissez-la à la main,
4. Imprimez votre attestation de quotient familial (depuis votre espace CAF).
5. Apportez le tout (formulaire d’inscription + fiche sanitaire + attestation CAF) à l’association PROMESSE, accompagné des deux chèques (adhésion + caution) à l’ordre de « Association PROMESSE ».

Pour les **adhérents actuels** **comme pour les nouveaux adhérents**

Les dossiers seront à remettre du **18 et au 26 mai.**
Soit vous apportez votre dossier dûment complété et accompagné de votre règlement et le remettez en mains propres à Sylvain (Directeur) ou Geoffrey (Directeur adjoint) pendant les horaires d’accueil des enfants, soit vous pouvez déposer votre dossier dûment complété et accompagné de votre règlement dans la boîte aux lettres de l’association (au coin de l’école Perrault, 4 rue Parmentier).

A noter que les places seront attribuées par **ordre d’inscription d’abord aux adhérents actuels puis aux nouveaux adhérents par tirage ausort,** dans la limite des places disponibles et sous réserve de dossiers complets.

III. ACCUEIL DU MERCREDI

Les parents intéressés par l’accueil du mercredi remplissent le **prévisionnel "Mercredi"** :
- Soit pour toute l’année du mercredi 3 septembre 2014 au mercredi 1 juillet 2015.
- Soit pour la 1ère période du mercredi 3 septembre 2014 au mercredi 15 octobre 2014,

Le prévisionnel rempli devra être accompagné d’un règlement par un ou plusieurs chèque(s) : 1 règlement possible à la période pour échelonnement du paiement sur toute l'année.
Les places du mercredi seront attribuées (**aussi bien pour les adhérents actuels que pour les nouveaux adhérents**) en fonction de l'ordre de priorité suivant :
1. Enfant inscrit pour l'année entière et la journée complète
2. Enfant inscrit pour l'année entière et à la demi-journée (matin ou après-midi)
3. Enfant inscrit à la période et la journée complète
4. Enfant inscrit à la période et à la demi-journée (matin ou après-midi)

Puis, inscription "à la carte" et par période en fonction des places disponibles.

IV. ACCUEIL LA SEMAINE

Les **prévisionnels "période"** de la 1ère période seront envoyés aux inscrits fin août avant la rentrée.
Nb : Si votre enfant n’est pas accepté dans l’une des écoles concernées, alors nous vous restituerons l’ensemble des pièces de votre dossier d’inscription.